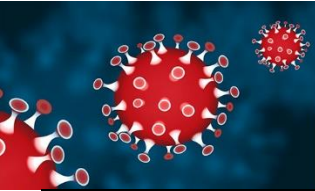


## TRANSPORT DE PERSONNES

	TRANSPORT EN COMMUN	TRANSPORT PARTICULIER (Ambulances privées, taxis...)
Technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installer un marquage au sol au niveau du poste de conduite afin d'instaurer les règles de distanciation (1 mètre minimum) avec le public et le conducteur</li> <li>• Mettre à disposition des moyens de communication (téléphone portable, radio, kit main libre,...) pour les conducteurs et s'assurer qu'ils soient opérationnels</li> <li>• Nettoyer régulièrement ces moyens de communication avec un produit adapté</li> <li>• Nettoyer le véhicule 1 fois / jour avec un produit désinfectant adapté</li> <li>• Equiper les véhicules de gel hydro-alcoolique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyer régulièrement ses moyens de communication avec un produit adapté</li> <li>• Nettoyer le véhicule 1 fois / jour avec un produit désinfectant adapté</li> <li>• Equiper les véhicules de gel hydro-alcoolique</li> </ul> <p><b><u>Point d'attention</u></b></p> <p><b><i>Il n'est pas autorisé de modifier l'habitacle des cabines</i></b></p> <p><b><i>La mise en place de parois plexiglass dans la cabine n'est pas réglementaire</i></b></p>
Organisationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place le télétravail dès que possible pour certains métiers (ex : services administratifs)</li> <li>• Annuler les réunions inter et extra-professionnels / Privilégier les visioconférences, les appels téléphoniques, les échanges par mail,....</li> <li>• Formaliser l'organisation du travail « en mode dégradé » par des procédures écrites : les entreprises qui continuent leur activité, les modalités de transport, les amplitudes horaires, les temps de repos...</li> <li>• Désigner une personne référente comme ressource en cas de questions, de difficultés,...</li> <li>• Définir un référent pour les astreintes</li> <li>• Identifier les organismes relais officiels et les mettre à disposition des salariés</li> <li>• Mettre à disposition des véhicules attitrés</li> </ul>	
	TRANSPORT EN COMMUN	TRANSPORT PARTICULIER
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le véhicule de transport public collectif dispose de 2 portes, favoriser la montée des passagers par la porte arrière ou celle du milieu</li> <li>• suspendre la vente à bord de titres de transport par le conducteur</li> <li>• Restreindre le nombre de passagers dans les transports en commun</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eviter le transport de personne à l'avant du véhicule</li> <li>• Plusieurs passagers à l'arrière peuvent être admis</li> <li>• Aérer en permanence le véhicule</li> <li>• Veiller à ce que les passagers emportent tous leurs déchets</li> <li>• Eviter de transporter toute personne présentant des symptômes d'infection au COVID 19</li> </ul>

Restez informé sur notre site : <https://www.sist-carcassonne.com> (Mises à jour quotidiennes)



# FICHE REFLEXE N°5

## Humain

- Informer les salariés sur l'organisation du travail « en mode dégradé » et les procédures mises en place
- Informer les salariés qu'une boîte mail SIST11 est ouverte : [COVID-19@sist-carcassonne.com](mailto:COVID-19@sist-carcassonne.com) (réponses dans les heures qui suivent)
- Informer les salariés qu'il existe un numéro vert, mis en place par le gouvernement, pour répondre en permanence à vos questions sur le COVID 19 (24h/24 et 7j/7)
- Eviter les contacts étroits et respecter une distance d'1 mètre à minima entre vous et les personnes rencontrées
- Afficher les gestes barrières dans les véhicules
- Doter les salariés de gants jetables (ambulanciers)
- Installer dans le véhicule une réserve de gel hydro-alcoolique et lingettes désinfectantes
- Informer les salariés sur les mesures d'hygiène à respecter : lavage des mains ou désinfection des mains avec du gel hydro-alcoolique, ...



**Point d'attention : bien rappeler à tous les limites des EPI !!!!!**

Restez informé sur notre site : <https://www.sist-carcassonne.com> (Mises à jour quotidiennes)